LULLY PARC – Comité Technique

Le 25.09.2000

Lully I : Jean-Claude Jacquier, Tel. 757.34.95
Lully IIa : Martin Balmer, Tel. 757.32.90
Lully IIb : Ralf Degen, Tel. 757.19.04
Lully IIc : Klaus Fichtner, Tel. 757.47.17

Information aux 4 administrateurs de Lully-parc

1. Après une séance du comité mercredi, le 20.09.2000 nous vous informons des résultats de nos consultations auprès 4 entreprises pour la réfection de la chape en bitume sur les garages.
   - Les offres divers se situent entre 20 à 40.000.- CHF. Nous recommandons l'offre le moins chère de l'entreprise B.L.P. sarl – Serge Piano qui est à 21.000.- CHF TTC (ci-joint).
     Une partie de ces travaux seront encore à adapter techniquement et nous estimons qu'un **budget de 16 à 18.000.-CHF** est suffisant.
   - Les travaux que nous jugeons nécessaires sont le bouchage de certains fissures dans le tapis en bitume (environ 100 ml) et le joint du tapis le long du petit murait en béton y compris les grilles d'évacuation (environ 93 ml).
   - Ces travaux ont pour but de nettement améliorer l'étanchéité de la chape et ainsi empêcher un peu plus les infiltrations des eaux météorologiques dans les garages. Une garantie ne peut pas être donné.
     Si certains infiltrations persistent, ils faut à nouveau les capter et évacuer.
     Mais nous pensons que la situation peut sensiblement être améliorer avec ces travaux de réfection.
   - Probablement, ces travaux ne pourront plus être réalisées cette année mais au printemps 2001 après décisions de l'inter-comité.

2. L'entreprise B.L.P. à également soumis une offre pour les réfections de la treille coté route (container) et descente du garage ainsi que divers petits travaux.
   L'offre se monte à **2.494.- CHF TTC.**
   Vue du petit montant le comité technique a pris l'initiative d'adjuger directement ces travaux et les laisser faire immédiatement.

3. Nous vous rappelons que la facture de la peinture (Sté Tremblet et Fils) des blocs pour boîtes à lettres reste également à payer.

Nous proposons que Monsieur Monnin organise une séance d'inter-comité pour :
Jeudi le 26 octobre 2000
et nous convie à cette séance pour des explications complémentaires.

Entre temps, chaque membre du comité technique peut expliquer à son administrateur les détails des travaux de réfection et les administrateurs pourraient s'assurer des accords des copropriétaires.

Avec mes meilleures salutations, Klaus Fichtner

Annexes mentionnés